

Strasbourg, 11 septembre 2024

PC-RAC(2024)12

COMITE D' EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC)

2E REUNION

9-11 SEPTEMBRE 2024

STRASBOURG, PALAIS DE L'EUROPE, SALLE 6

Rapport abrégé de réunion

Document préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits humains et État de droit

www.coe.int/web/cdpc/pc-rac | DGI-PCRAC@coe.int

Lors de sa deuxième réunion (Strasbourg, France, 9 au 11 septembre 2024), tenue conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres, et présidée par M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Roumanie), le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (ci-après dénommé « le PC-RAC » ou « le Comité ») :

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

A pris note des remarques introductives de M. Gianluca Esposito, Directeur général de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe ;

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

A adopté l'ordre du jour sans amendements ;

A adopté, sans amendements, le rapport de la première réunion du Comité ;

Point 3 de l'ordre du jour

Information du Président et du Secrétariat

A pris note des informations présentées par le Président sur les développements récents et les événements à venir présentant un intérêt pour le Comité, notamment la présentation de l'avancement des travaux du Comité lors de la 85^e réunion plénière du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) le 18 juin 2024, et les présentations prévues lors de la prochaine réunion du bureau du CDPC les 14 et 15 octobre 2024, de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (ci-après STCE n° 198) les 17 et 18 octobre, et lors de la 86^e réunion plénière du CDPC du 18 au 22 novembre 2024 ;

A souhaité la bienvenue aux nouveaux membres nommés par le Danemark, la Macédoine du Nord et l'Espagne ;

A informé le Comité des changements de membres désignés pour la Finlande, la Lettonie et la Norvège ;

A invité l'Allemagne, l'Islande, le Liechtenstein, la Lituanie et le Portugal à considérer la nomination de leurs représentants avant la prochaine réunion ;

A pris note des informations présentées par les représentants de la Commission européenne sur la décision du Conseil de l'UE autorisant la Commission Européenne à participer, au nom de l'UE, aux négociations sur le protocole additionnel à la STCE 198 ;

A classé en diffusion restreinte les rapports détaillés de réunions du Comité ainsi que les projets de protocole additionnel complétant la STCE n° 198 ;

Est convenu que pour l'heure, les rapports détaillés de réunions du Comité ainsi que les projets de protocole additionnel complétant la STCE n° 198 sont accessibles aux membres, observateurs et participants du PC-RAC, ainsi qu'aux autorités compétentes de leurs États respectifs ;

Point 4 de l'ordre du jour

Présentation de l'avant-projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) et du projet d'inventaire des dispositions

A été destinataire d'une présentation de Mme Ana Gomez de la Direction du conseil juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe sur les dispositions de l'avant-projet de protocole additionnel complétant la STCE n° 198 (ci-après l'avant-projet), notamment sur les possibilités d'introduire des dispositions d'amendement dans un protocole additionnel ;

A été destinataire d'une présentation de l'avant-projet ainsi que d'échanges portant sur la structure globale et sur les éventuelles lacunes ou éléments supplémentaires qui devrait ou pourrait être envisagé pour inclusion dans le protocole additionnel ;

A approuvé un premier inventaire des dispositions pour le projet de protocole additionnel ;

Point 5 de l'ordre du jour

Première lecture de l'avant-projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

A examiné les projets de dispositions de l'avant-projet et a pris note des commentaires formulés sur chaque disposition, y compris les contributions écrites transmises avant la réunion ;

A décidé de ne pas apporter de modifications à l'avant-projet avant la 3^e réunion du Comité, au cours de laquelle des commentaires supplémentaires seront fournis sur le projet ainsi que sur les questions mentionnées dans la section « Points à discuter et/ou pour le rapport explicatif » de l'avant-projet ;

A invité les membres, les observateurs et les participants du PC-RAC à soumettre leurs contributions écrites sur l'avant-projet au plus tard durant la 2^e semaine d'octobre (7-13 octobre 2024) ;

Point 6 de l'ordre du jour

Nomination d'un-e Rapporteur-e sur l'égalité de genre

A pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant la procédure relative à la nomination à la fonction de Rapporteur sur l'égalité de genre ;

A nommé Mme Kateryna Shevchenko (Ukraine) Rapporteuse sur l'égalité de genre pour la durée du mandat du Comité ;

Point 7 de l'ordre du jour

Échange d'informations sur les développements pertinents pour les travaux du PC-RAC

Aucune délégation n'a présenté d'informations sur ce point ;

Point 8 de l'ordre du jour

Date et lieu de la prochaine réunion

A décidé de tenir la prochaine réunion du PC-RAC à Strasbourg du 14 au 16 octobre 2024 ;

**Point 9 de
l'ordre du jour**

Divers

Aucune délégation n'a présenté d'information sur ce point ;

**Point 10 de
l'ordre du jour**

Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion

A adopté le rapport abrégé de réunion à l'issue de la réunion.